Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250506-DE

Délibération

Séance du 11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Annie LE GUERN, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Claire LE FLOC'H a donné pouvoir à Valérie KERGOURLAY
Pascal LE SAUX a donné pouvoir à Frédéric LE BRIS
Ronan SINQUIN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 04 décembre 2025

DELIBERATION N° 2025/05/06
OBJET : Affaires foncières- Cession de Lann Blei

La Maison Familiale et Rurale construit des nouveaux locaux d'enseignement, d'atelier et de bureau près de son internat et de son restaurant scolaire, à Lann Blei. La parcelle section F, n° 579 d'une contenance de 35a36ca et appartenant à la Commune, longe la parcelle du projet de la MFR (parcelle section F, numéro 571). Elle forme un sentier de randonnée qui se poursuit au Sud du lotissement éponyme. Au Sud-Est de la parcelle n°571, la parcelle n°579 présente un délaissé enherbé et au Sud-Ouest de la parcelle n°571, il existe une petite parcelle n° 574 qui appartient également à la Commune.

Les élus, réunis en commission, le 3 février 2025, ont décidé de céder gratuitement ce délaissé et cette petite parcelle à la MFR, tout en conservant intégralement le sentier de randonnées. En effet, en contrepartie, la cession de ces espaces permettra d'alléger le travail d'entretien qui incombent aux Services Techniques communaux. De plus, situés en continuité du site de la MFR, ils se prêtent idéalement à l'apprentissage des élèves pour le maniement du matériel agricole. Enfin, ces espaces sont situés en zone UE du PLU.

Un plan de bornage et un document d'arpentage ont été établis par le cabinet de géomètres experts A&T Ouest le 15 avril 2025 créant les parcelles n° 654 d'une contenance de 10a94ca, et n° 655 d'une contenance de 24a42ca. La parcelle n°574 a une contenance de 1a27ca.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante que les parcelle section F, n°654, d'une contenance de 10a94ca et la parcelle section F, n°574 d'une contenance de 1a27ca fassent l'objet d'un acte administratif de cession gratuite au profit de la Maison Familiale et Rurale d'Elliant.

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 10 octobre 2025,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 3 février 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900492-20251211-20250506-DE

- Décide que la cession des parcelles sera à titre gratuit
- Précise que les frais de rédaction d'acte - droits de publicité foncière seront supportés par la Commune
- Sollicite auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor - Service Rédaction d'actes fonciers, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative
- Désigne Monsieur Nicolas POSTIC, adjoint, pour représenter la Commune en tant que partie à l'acte
- Donne tous pouvoirs à M. Le maire pour authentifier l'acte

POUR : 21 *CONTRE : 0* *ABSTENTION : 0*

Fait et délibéré en Mairie, le 11 décembre 2025,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 12 décembre 2025,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au maire,
Nicolas POSTIC

